

# **TDG du samedi 21 mars 2020 La Suisse accroît les mesures face au coronavirus**

w Une union sacrée s'instaure entre HUG et médecins de ville w La Confédération allonge 42 milliards pour l'économie w Les policiers genevois grondent et exigent des masques Pages 2, 3, 4, 5, 6, 10, 11 et 14

## **L'éditorial : Berne frappe juste et assez fort**



### **Pierre Veya Chef de la rubrique Économie**

Pierre Veya Chef de la rubrique Économie

Ouf! L'économie suisse respire un peu mieux. Les milliers d'entreprises, d'entrepreneurs indépendants et les salariés peuvent être rassurés. Le respirateur mis en place par le Conseil fédéral devrait être efficace, plus de 40 milliards de francs sont mobilisables dès jeudi. C'est un sauvetage rapide. Et, c'est important, concerté avec les milieux bancaires, qui seront au front et très sollicités ces prochaines semaines. Certes, on est encore loin des 100 milliards évoqués par le centre d'études économiques de l'École polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ). Mais le montant n'est, à ce stade, pas le plus essentiel. C'est la taille de la maille du filet qui importe. Les services du conseiller fédéral Guy Parmelin ont pris en compte les besoins des activités et des commerces les plus vulnérables, ceux qui jouent leur survie. L'ampleur réelle des moyens qui seront injectés dépendra de la durée et de la nature que prendra au fil des semaines la pandémie.

Si les liquidités financières, l'oxygène de l'économie, sont assurées, tout n'est pourtant pas résolu. Le Conseil fédéral estime que l'économie suisse tourne actuellement à 80% de ses capacités. Ce chiffre nous paraît trop optimiste. Et l'on peut craindre que le ralentissement américain et allemand ne soit pas encore intégré dans les projections des économistes. Mais le plan de soutien du Conseil fédéral et des partenaires sociaux qui y ont participé est crédible. C'est très important dans une situation aussi singulière.

Quand l'économie brûle, les pompiers ne doivent pas mégoter sur le nombre de litres d'eau qu'ils déversent mais s'assurer que l'incendie ne se transforme pas en une banqueroute générale. Ce serait un comble pour un pays aussi riche que la Suisse. Page 4



## La Confédération allonge 42 milliards pour la sauvegarde de l'économie

Philippe Rodrik

La semaine dernière, un vendredi 13, le gouvernement suisse pensait encore pouvoir se contenter d'un plan d'action à 10milliards de francs pour soutenir l'économie du pays. Ce montant a été d'emblée perçu comme insuffisant et peu réaliste. Le KOF de l'EPFZ chiffrant l'aide nécessaire à 100milliards. Ce vendredi, le Conseil fédéral n'a pas fait la sourde oreille. Il a présenté un plan de sauvegarde nettement plus ample, si ce n'est proche de la réalité. «Le gouvernement peut se permettre d'investir 42milliards pour l'économie du pays. Ce montant a en outre vocation à évoluer et à rester suffisant», insiste le chef du Département fédéral des finances, Ueli Maurer.

La facture de secours peut donc encore enfler, en fonction de la durée d'une pandémie tellement difficile à évaluer. Le Conseil fédéral a quoi qu'il en soit répété sa volonté d'assurer simplicité et efficacité dans le processus. Les entreprises en proie à des difficultés de liquidités pourront solliciter jusqu'à 500000 francs de crédit auprès de leur banque, dès jeudi prochain. «En une demi-heure! Et sans aucun examen supplémentaire », promet Ueli Maurer.

### Caution fédérale

La Confédération apportera sa propre caution pour la délivrance d'un tel prêt. Les secours à hauteur d'un demi-million ne sauraient toutefois suffire pour garantir tous les retours à la solvabilité de sociétés aux abois et le versement de tous les salaires menacés. Pour les prêts au-delà de 500000francs, une répartition du risque s'effectuera entre les pouvoirs publics et l'intermédiaire financier: 15% du cautionnement pour le second, le plus souvent une banque, et 85% pour la Confédération. Les rythmes de remboursement et les taux d'intérêt ne sont pas encore fixés. «Ces derniers seront déterminés dans l'ordonnance sur laquelle le Conseil fédéral doit encore se prononcer mercredi. Quoi qu'il en soit, ils seront modestes», prévient Ueli Maurer.

En dépit de l'urgence, la presse n'a pas manqué d'interpeller le magistrat UDC, chargé de gérer le ménage de la Confédération, à propos du financement de ce plan de sauvetage de l'économie helvétique. «Il est trop tard pour évaluer quelle part des contributions de l'État seront finalement consenties à fonds perdu ou non. Des entreprises et notre économie ont besoin d'argent. Maintenant!» Selon les prévisions les plus fréquentes, jusqu'à 10000 entreprises pourraient déjà recourir la semaine prochaine au nouveau dispositif de soutien présenté vendredi. Enfin, les plus grandes entreprises feront l'objet d'un examen particulier. On pense notamment à une société comme Swiss, en très grande difficulté en raison de la cessation des activités aériennes dans un très grand nombre de pays.

## **Soutien aux employeurs**

Pour sa part, le chef du Département fédéral de l'économie, Guy Parmelin, prête une attention toute particulière aux employeurs les plus fragilisés: «Ils auront la possibilité de différer provisoirement, et sans intérêt, le versement des contributions aux assurances sociales (AVS, AI, APG, AC). Ces mesures s'appliquent aussi aux indépendants dont le chiffre d'affaires a chuté. Des versements d'impôts pourront en plus être retardés. Le délai de carence pour pouvoir bénéficier du chômage partiel est supprimé. Le chômage partiel pourra en plus être accordé maintenant à des employés temporaires.»

Le magistrat vaudois encourage en outre les commerçants, à la peine pour payer des loyers d'arcades, à contacter les bailleurs: «Des solutions de compromis doivent être trouvées entre les parties.»

Tenant compte de tous ces éléments, le gouvernement démontre donc une réelle volonté de bien faire. Mais nous protégera-t-elle assez de tous les aléas conjoncturels provoqués par la crise du coronavirus? Des prévisions de plusieurs sources bien informées, avant même la dernière conférence de presse du Conseil fédéral, justifient de grands doutes.

## **Baisse du PIB**

Le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) a lui-même articulé jeudi l'annonce d'un ralentissement économique sévère, du fait de l'impact de la pandémie en cours: c'est-à-dire une baisse de 1,5% du PIB (produit intérieur brut), contre une hausse de 1,3% encore en décembre dernier. «Nous n'avons encore jamais eu de corrections de pronostic de ce genre», reconnaît Eric Scheidegger, chef de la direction de la politique économique du SECO.

La Banque nationale confirme elle-même la probabilité d'une croissance négative du PIB helvétique cette année. EconomieSuisse (Fédération des entreprises suisses) se félicite donc d'autant plus du secours de l'État: «Les mesures de soutien présentées par la Confédération constituent la bonne réponse aux défis créés par la pandémie.» Les syndicats ont dans leur très grande majorité salué le plan présenté par Berne. Un fait suffisamment rare pour être souligné.

Le Conseil fédéral se porte au secours des entreprises fragilisées par la crise du coronavirus, sans oublier les plus petites

# Message **Lettre de la présidente**

Chères concitoyennes, chers concitoyens, Nos vies ont changé du jour au lendemain. Les écoles, les cinémas et les magasins sont fermés, les manifestations sont interdites. Les personnes âgées et les personnes malades restent à la maison. De nombreux actifs travaillent à domicile. Et au bureau et dans la rue, nous respectons une distance de deux mètres. Les réunions de plus de cinq personnes, à l'extérieur, sont désormais interdites.

Ces règles sont importantes. Parce qu'elles sauvent des vies. Nous devons impérativement les respecter. C'est notre seul moyen d'éviter la contamination et de ralentir la propagation du coronavirus. Et c'est ce qui, maintenant, est déterminant. Si le virus se propage trop rapidement, les unités de soins intensifs de nos hôpitaux seront surchargées. Les conséquences peuvent être dévastatrices.

## **Toutes et tous concernés**

En Suisse, le nombre de victimes augmente et cela nous affecte énormément. La Confédération, les Cantons et les Communes travaillent jour et nuit pour trouver des solutions. Mais comme c'est souvent le cas dans notre pays, nous avons besoin du soutien de la population.

Chères concitoyennes, chers concitoyens, nous avons un rôle essentiel jouer. Au nom du Conseil fédéral, j'en appelle à votre responsabilité: restez à la maison si vous avez plus de 65ans ou si vous êtes malade. Gardez vos distances par rapport aux autres. C'est ainsi que vous pouvez vous aider vous-même. Et c'est ainsi que vous protégez les autres.

Les autorités n'abandonnent pas la population. Nous nous soucions des entreprises et des emplois. Le Conseil fédéral aide les entreprises, les employés et les indépendants qui luttent pour leur existence. Il veille à ce que les salaires puissent être versés et que les entreprises obtiennent des crédits. Plus de 40milliards de francs sont dès à présent disponibles, rapidement et sans bureaucratie.

## **Un immense merci!**

Tout le monde n'a pas la possibilité de rester à la maison. Nous avons besoin du personnel soignant, des facteurs, des vendeuses, des conducteurs de camions et de bus, de nos agriculteurs et des militaires. Toutes ces personnes garantissent l'approvisionnement du pays. Elles méritent notre plus grand respect et un immense merci!

La Suisse s'est toujours distinguée. Quand la situation l'exige, nous sommes bien plus que 26 cantons et 8,5 millions d'habitants. Nous sommes un pays. Et nous sommes là les uns pour les autres.

# Des indépendants aux artistes, en passant par les sportifs, **Berne ne laissera personne sur le carreau**

Apprentis, indépendants, salariés, temporaires ou conjoints: les mesures d'aide englobent tous les cas de figure via le chômage partiel et les indemnités pour pertes de gain.

Extension du chômage partiel. Les apprentis bénéficient également de la réduction de l'horaire de travail, afin que leur employeur ne les licencie pas. «Il faut à tout prix éviter d'interrompre leur formation, cela me tient particulièrement à cœur», a souligné le chef du Département de l'économie, Guy Parmelin. Cette extension s'applique également aux travailleurs temporaires et aux contrats à durée déterminée, de même qu'aux associés d'une société à responsabilité limitée (Sàrl), qui travaillent contre rémunération dans l'entreprise.

Les conjoints ne sont pas oubliés. Dans de petites structures, il est fréquent qu'il ou elle travaille dans l'entreprise du conjoint. Pour peu qu'il ou elle soit enregistrée légalement comme partenaire, le chômage partiel sera appliqué, et ils pourront faire valoir une indemnisation forfaitaire de 3320 francs. Il n'est plus obligatoire d'avoir effectué ses heures supplémentaires pour prétendre au chômage partiel.

Allocations pour pertes de gain. Les salariés qui sont contraints d'arrêter de travailler pour s'occuper des enfants peuvent obtenir des indemnités. Celles-ci se montent à 80% de leur salaire, mais au maximum 196 francs par jour. Cette aide est également valable pour les salariés qui sont mis en quarantaine, sur ordre du médecin, et doivent donc interrompre leur activité professionnelle. Le nombre d'indemnités est limité à dix jours pour les personnes en quarantaine. Les indépendants seront aussi indemnisés à 80% de leur salaire, et au maximum 196 francs par jour, s'ils doivent s'occuper des enfants et donc cesser toute activité pour cette raison, et s'ils sont mis en quarantaine par un médecin (les indemnités sont limitées respectivement à 30 et 10 jours). Ils bénéficient également de ces indemnités s'ils ont dû fermer leur établissement, géré de façon indépendante et ouvert au public, à cause des mesures liées au coronavirus. Cela concerne aussi les artistes indépendants, qui ont dû annuler un événement organisé par eux-mêmes, ou qui ont perdu des contrats d'engagement à cause des mesures de lutte contre le Covid-19.

Restrictions. Les indépendants ne peuvent prétendre à ces allocations pour pertes de gain s'ils bénéficient déjà d'une indemnité ou des prestations d'assurance.

La culture. Elle recevra une enveloppe globale de 280 millions de francs, pour les indemnités précitées, ainsi que pour des aides immédiates aux entreprises culturelles à but non lucratif (par exemple les fondations), sous forme de prêts sans intérêt.

Les artistes peuvent en outre demander des aides d'urgence pour leurs besoins vitaux immédiats, à condition qu'ils ne soient pas déjà couverts par les APG mentionnées ci-dessus. Les troupes de théâtre et les sociétés de musique amateur peuvent également être soutenues financièrement si elles ont annulé ou reporté des manifestations.

Le sport. Ce secteur bénéficie de 50 millions de francs supplémentaires pour les organisations bénévoles. Cette somme s'ajoute en l'occurrence aux 50 millions de francs déjà octroyés aux clubs professionnels sous forme de prêts remboursables.

Le tourisme n'est pas oublié. La Confédération renonce au remboursement du solde du prêt octroyé à la Société suisse de crédit hôtelier, ce qui dégage 5,5 millions de francs supplémentaires. Lesquels s'ajoutent aux mesures destinées à pallier les manques de liquidité prises en février. Ivan Radja.